

FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

LES MEMBRES DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE ET DU CCAS DE SORGUES SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
Mme Sylviane FERRARO	Mme Estelle DUCHENE
M. Olivier ORSONI	Mme Stéphanie STINCHEDDU
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	M. Franck SERRANO
M. Christian SAMBUCHI	Mme Myriam LACOTTE
Mme Laetitia LUDWIG	M Davy REBOUL
Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Sandrine CROSATO
Membres à titre consultatif	
Docteur Nathalie MOUTON (Médecin du travail)	
Mme Aurore MAIGRET (ACFI)	
Mme Yasmine BOUM-SIED (Conseillère de Prévention)	

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail s'est réunie en séance ordinaire le 06 février 2025. Ont assisté à la séance :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants : M. Thierry LAGNEAU, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Olivier ORSONI, Mme Nicole TOVAGLIARI, Mme Laetitia LUDWIG.

Absents excusés : Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA.

Représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTY, Mme Estelle DUCHENE, Mme Stéphanie STINCHEDDU, M. Franck SERRANO, M. Davy REBOUL.

Absents excusés : Mme Sandrine CROSATO, Mme Myriam LACOTTE.

Membres à titre consultatif :

Mme Yasmine BOUM-SIED (conseillère en prévention).

Absents excusés : Mme Nathalie MOUTON (médecin du travail), Mme Aurore MAIGRET (ACFI).

Nomination des secrétaires :

Secrétaire : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ

Secrétaire adjoint : M. Christophe DOLADILLE

Quorum :

M. le Maire procède à la vérification du quorum : **le quorum est atteint.**

Approbation du procès-verbal de la précédente FSSSCT du 18 octobre 2024 :

Vote. Le précédent PV est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire aborde les points à l'ordre du jour :

❖ **POINTS DE LA COLLECTIVITE :**

1) Avis des membres sur les unités de travail finalisées dans le cadre de l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques :

Pour rappel, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP) est une obligation réglementaire du code du travail pour tout employeur. Il recense tous les risques auxquels sont exposés les agents de la collectivité, les évalue et les hiérarchise pour donner lieu à un plan d'action.

Cet outil de gestion vise à réduire les accidents de service et les maladies professionnelles, à améliorer les conditions de travail de nos agents et à nous conformer aux exigences réglementaires.

Depuis l'arrivée de notre nouvelle conseillère en prévention, ce projet est une priorité. Il s'agit d'un travail long et fastidieux, qui a commencé par la création d'une méthodologie d'évaluation la plus adaptée à notre collectivité. Puis s'est poursuivi avec une découverte de l'ensemble des services de la DSP pour avoir une vision globale sur nos diverses activités. Plusieurs étapes ont été respectées pour aboutir à des plans d'actions concertés et validés pour plusieurs de nos services. Le but étant que les plans d'actions soient réalisables et réalisés et que les services prennent en main leurs Documents Uniques et les fassent vivre à leur niveau.

Dans ce cadre, les Documents Uniques validés de plusieurs services ont été transmis aux membres pour avis. Il s'agit de l'Ecole de Musique et de Danse, de la Résidence Autonomie, du service Education, du service Culturel et du service des Archives. Ce travail se poursuit actuellement sur la Médiathèque et le service Etat-Civil. L'objectif étant de finaliser tous les Documents Uniques des services de la DSP pour la prochaine réunion de la FSSSCT qui aura lieu en juin prochain.

Avez-vous des commentaires sur les éléments qui vous ont été transmis ?

M. DOLADILLE répond que les représentants n'ont pas de remarques.

M. Le Maire demande s'il l'on peut procéder au vote.

Les documents uniques présentés sont votés à l'unanimité par les représentants du personnel.

❖ **POINTS DIVERS :**

• **Point sur la manipulation de CELATOM à la piscine municipale :**

Nous souhaitons également informer les membres que l'empâteur du CELATOM qui se trouve dans le local technique de la piscine a été réparé en ce mois de janvier. Les services techniques ont procédé au remplacement de la pompe et de l'agitateur. Cette action a permis de réduire plusieurs risques. Notamment le risque de chute de hauteur car il n'y a plus besoin de monter sur le système de filtration pour verser le produit. Le risque d'inhalation du produit est réduit également car l'empâteur étant équipé d'un couvercle et une ventilation étant présente juste au-dessus, il y a moins de mise en suspension du produit lors du versement des sacs et lors du mélange du produit.

M. DOLADILLE demande si quelque chose a été fait concernant l'aspect médical lié à l'exposition de l'agent.

Mme TOVAGLIARI rappelle que les visites médicales ne peuvent être programmées alors que les agents sont en arrêt de travail. L'agent a déjà été vu par le médecin du travail.

M. DOLADILLE précise qu'il parlait d'un spécialiste que l'agent verrait pour qu'il soit rassuré sur les effets de sa potentielle exposition passée.

Mme TOVAGLIARI Nicole répond que seul le médecin du travail peut juger de la nécessité de voir un spécialiste ou non. Lors de la prochaine visite, nous attendrons les préconisations du médecin.

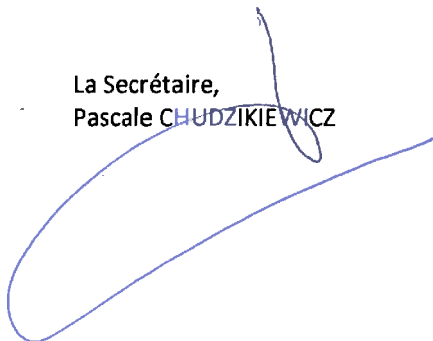
La séance est levée à 09h35.

Fait à Sorgues, le 06 février 2025

La Secrétaire,
Pascale CHUDZIKIEWICZ

Le Secrétaire Adjoint
Christophe DOLADILLE

Le Président
Thierry LAGNEAU

A large, stylized signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop at the beginning.A signature in blue ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.A signature in blue ink, showing a large, bold 'M' shape with a vertical line through the center and a horizontal line at the top.